

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2023

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2022 - (N° 1268)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression reflète notre refus d'approuver un tableau d'équilibre manifestement insincère. Puisque la Cour des Comptes a refusé de certifier le volet comptable de la branche Famille, identifiant pour les dépenses des « erreurs » comptables atteignant 5,8 milliards d'euros, une somme qui regroupe à la fois les montants versés à tort et ceux qui auraient dû être payés aux assurés.

Pire, ce chiffre recouvrirait en partie celui de la fraude, estimée à 2,8 milliards en 2021 par la Cnaf, et qui ne mettra à jour cette évaluation pour 2022 que l'an prochain.